

Shefford, Québec.
Le 1^{er} mai 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité situé au 245, chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le mardi 1^{er} mai 2018.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. Éric Chagnon.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jérôme Ostiguy, Geneviève Perron, Francine Langlois et Michael Vautour.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sylvie Gougeon, est également présente.

2018-05-077

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU d'ouvrir la présente séance.

2018-05-078

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert
ET RÉSOLU que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté
comme suit, en laissant ouvert le point 14 intitulé « Autres sujets » :

Présences

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Hommage – Bénévole de l'année 2018
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018
6. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 6.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 6.2 Sujets particuliers :
 - 6.2.1 Acquisition et rectification d'une section de la rue Laurence (lot 3 396 990)

- 6.2.2 Excavations G.A.L. inc. – Acceptation d'un projet de développement – Prolongement de l'impasse du Cerf et développement des lots 2 594 955, 2 595 151, 4 024 065, 4 914 180 et 4 914 198
- 6.2.3 Signature du protocole d'entente n° 2018-05-001 – Prolongement de l'impasse du Cerf et développement des lots 2 594 955, 2595 151, 4 024 065, 4 914 180 et 4 914 198
- 6.2.4 Mandat pour la surveillance de chantier – Prolongement de l'impasse du Cerf développement des lots 2 594 955, 2 595 151, 4 024 065, 4 914 180 et 4 914 198
- 7. Sujets intéressant la réglementation et les permis
 - 7.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
 - 7.2 Sujets particuliers :
 - 7.2.1 Projets conformes au PIIA
 - 7.2.2 Adoption – Second projet de règlement numéro 2018-559 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-532 de la Municipalité du Canton de Shefford
 - 7.2.3 Adoption – Règlement numéro 2018-560 modifiant le règlement numéro 2014-512 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
 - 7.2.4 Demande de dérogation mineure numéro 2018-02
- 8. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 8.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 8.1.1 Protection policière
 - 8.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
 - 8.2 Sujets particuliers :
- 9. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 9.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 9.2 Sujets particuliers :
 - 9.2.1 Rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2017 – Dépôt et acceptation
 - 9.2.2 Mandat à la MRC de La Haute-Yamaska – Appel d'offres pour l'acquisition des affiches et des accessoires requis – Lutte aux dépôts sauvages

- 10. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 10.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 10.2 Sujets particuliers :
 - 10.2.1 Adjudication – AO 2018-07 – Fourniture d’afficheurs de vitesse électronique
 - 10.2.2 Adjudication – AO 2018-08 – Entretien d’hiver des chemins – Secteur Ouest – 2018-2021
 - 10.2.3 Adjudication – AO 2018-09 – Entretien d’hiver des chemins – Secteur Est – 2018-2021
 - 10.2.4 Adjudication – AO 2018-10 – Entretien d’hiver des chemins – Secteur Centre – 2018-2021
 - 10.2.5 Adjudication – AO 2018-11 – Entretien d’hiver des stationnements et rues étroites – 2018-2021
 - 10.2.6 Acceptation de la liste de location de machinerie
- 11. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 11.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 11.2 Sujets particuliers :
- 12. Sujets intéressant les communications
 - 12.1 Suivis de dossier concernant les communications
 - 12.2 Sujets particuliers :
- 13. Sujets intéressant les finances et l’administration
 - 13.1 Suivis de dossier concernant les finances et l’administration
 - 13.2 Sujets particuliers :
 - 13.2.1 Approbation et ratification des comptes
 - 13.2.2 Fin de période probatoire – Préventionniste et pompier
 - 13.2.3 Embauche – Ouvrier temporaire saisonnier 2 – Service des travaux publics
- 14. Autres sujets
 - 14.1 Suivis de dossier concernant autres sujets
 - 14.2 Sujets particuliers :

15. Période de questions

16. Clôture de la séance

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

M. Sylvain Audet, rue des Cigognes
Sujet : Projet de règlement relatif aux PPCMOI

HOMMAGE – BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE 2018

Le conseil municipal souligne l'implication bénévole de Mme Josée Ouellet. Les réalisations de cette bénévole de l'année 2018 sont soulignées par M. le maire Éric Chagnon qui lui remet avec remerciements, en guise de souvenir, un certificat de reconnaissance.

2018-05-079

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU :
D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018.

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

2018-05-080

ACQUISITION ET RECTIFICATION D'UNE SECTION DE LA RUE LAURENCE (LOT 3 396 990)

CONSIDÉRANT QUE la portion de la rue Laurence correspondant au lot 3 396 990 (anciennement la rue Lapointe) appartient à un propriétaire privé;

CONSIDÉRANT QUE ce propriétaire consent à céder à la Municipalité du Canton de Shefford cette section de la rue Laurence pour la somme de 1 (un) dollar;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition permettra à la Municipalité de corriger les largeurs d'emprises excédentaires à 20 mètres situées dans le rond de virage de la première section de la rue Laurence (partie du lot 3 318 307) ainsi que dans la portion Nord non aménagée de la rue Laurence (partie du lot 3 396 990) et attenante à ce rond de virage;

CONSIDÉRANT QUE ces corrections donneront lieu à des superficies excédentaires inutiles à l'emprise de la rue Laurence;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU :

D'acquérir la portion de la rue Laurence correspondant au lot 3 396 990 pour la somme de 1 (un) dollar.

De mandater Me Sylvain Lavallée, notaire, pour la réalisation de cette transaction, et ce, aux frais de la Municipalité du Canton de Shefford.

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire trésorière à signer tout document pour donner suite à cette transaction.

De mandater le Service d'urbanisme et d'environnement pour étudier les possibilités de rétrocession et de vente des superficies excédentaires qui seront occasionnées par les travaux de correction à être effectués sur une partie du lot 3 318 307 (rond de virage) et sur la partie Nord du lot 3 396 990 (portion Nord de la rue Laurence).

De préciser que les frais professionnels de notaire et d'arpenteur, s'il y a vente des superficies excédentaires suivant les travaux de correction, seront à la charge des acquéreurs éventuels.

2018-05-081

EXCAVATIONS G.A.L. INC. – ACCEPTATION D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT – PROLONGEMENT DE L'IMPASSE DU CERF ET DÉVELOPPEMENT DES LOTS 2 594 955, 2 595 151, 4 024 065, 4 914 180 ET 4 914 198

CONSIDÉRANT le projet de prolongement de la rue de l'impasse du Cerf et du développement des lots 2 594 955, 2 595 151, 4 024 065, 4 914 180 et 4 914 198 soumis par le promoteur Excavations G.A.L. inc., ce projet de développement étant présenté dans le plan cadastral parcellaire préparé par Émilie Martin-Ouellet, arpenteure-géomètre, en date du 21 mars 2018 (minute 2440);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, il est déjà convenu que la redevance pour fins de parc corresponde à la cession gratuite, en faveur de la Municipalité, du lot 6 227 439 d'une superficie de 7 427,7 mètres, lequel est identifié au plan cadastral parcellaire ci-haut décrit;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de la rue de l'impasse du Cerf, lequel est aussi identifiée sur le plan cadastral parcellaire ci-haut décrit, sera cédé à la Municipalité sur un lot distinct lorsque les travaux seront terminés et acceptés par le Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford accepte le projet de prolongement de la rue de l'impasse du Cerf et du développement des lots 2 594 955, 2 595 151, 4 024 065, 4 914 180 et 4 914 198 du promoteur Excavations G.A.L. inc., tel qu'il est présenté au plan cadastral parcellaire préparé par Émilie Martin-Ouellet, arpenteure-géomètre, en date du 21 mars 2018 (minute 2440).

Que la Municipalité du Canton de Shefford accepte la redevance pour fins de parc correspondant au lot 6 227 439, d'une superficie de 7 427,7 mètres carrés, tel qu'identifié au plan cadastral parcellaire ci-haut décrit.

Que le notaire Sylvain Lavallée soit mandaté, aux frais de la Municipalité, pour effectuer le transfert de la propriété du lot 6 227 439 à titre de redevance pour fins de parc.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition par la Municipalité du lot issu de cette redevance pour fins de parc.

2018-05-082

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE N° 2018-05-001 –
PROLONGEMENT DE L'IMPASSE DU CERF ET DÉVELOPPEMENT
DES LOTS 2 594 955, 2 595 151, 4 024 065, 4 914 180 ET 4 914 198

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavations G.A.L. inc., promoteur, souhaite prolonger la rue de l'impasse du Cerf et développer les lots 2 594 955, 2 595 151, 4 024 065, 4 914 180 et 4 914 198, selon son projet présenté dans le plan cadastral parcellaire préparé par Émilie Martin-Ouellet, arpenteur-géomètre, en date du 21 mars 2018 (minute 2440);

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux travaux de voirie, aux plans et devis ainsi que les frais de surveillance de chantier sont à la charge complète du promoteur, soit Excavations G.A.L. inc.;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devront être exécutés sous la surveillance d'une firme d'ingénieurs mandatée par la Municipalité et ce, aux frais du promoteur;

CONSIDÉRANT QUE le futur lot qui formera le prolongement de l'impasse du Cerf constituera l'assiette du lot à acquérir par la Municipalité lorsque lesdits travaux auront fait l'objet d'une réception provisoire;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le protocole d'entente n° 2018-05-001 avec le promoteur pour le projet de prolongement de la rue de l'impasse du Cerf et du développement des lots 2 594 955, 2 595 151, 4 024 065, 4 914 180 et 4 914 198.

2018-05-083

MANDAT POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER –
PROLONGEMENT DE L'IMPASSE DU CERF ET DÉVELOPPEMENT
DES LOTS 2 594 955, 2 595 151, 4 024 065, 4 914 180 ET 4 914 198

CONSIDÉRANT QUE le projet de prolongement de la rue de l'impasse du Cerf et du développement des lots 2 594 955, 2 595 151, 4 024 065, 4 914 180 et 4 914 198 débuteront sous peu et qu'un mandat doit être donné à une firme de génie-conseil pour la surveillance de chantier;

CONSIDÉRANT QUE cette firme doit être mandatée par la Municipalité et ce, aux frais du promoteur, tel que stipulé dans le protocole d'entente entériné par la résolution numéro 2018-05-082;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU de mandater la firme de génie-conseil Laboratoire de la Montérégie inc. pour la surveillance et le contrôle qualitatif des travaux tels que stipulés dans l'entente promoteur et dans l'offre de service de la firme de génie-conseil Laboratoire de la Montérégie inc. pour le prolongement de la rue de l'impasse du Cerf et du développement des lots 2 594 955, 2 595 151, 4 024 065, 4 914 180 et 4 914 198.
Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles et seront refacturées au promoteur, le tout tel que convenu dans l'entente promoteur.

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

2018-05-084

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2016-536*;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants ont été soumis au comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Projet de démolition :

1. **1493, route 241** (bâtiment principal);

Projets de construction :

2. **810, chemin Coupland** (bâtiment principal);
3. **103, rue du Geai-Bleu Est** (bâtiment principal);
4. **60, rue Ménard** (bâtiment accessoire en cour avant);
5. **1493, route 241** (bâtiment principal);
6. **32, rue du Versant Ouest** (bâtiment accessoire en cour avant);

Projets d'agrandissement :

7. **44, rue Maher** (bâtiment principal);

Projet de chemin en zone de forte pente :

8. **rue des Cimes** (lot 4 512 863);

Modification de projet :

9. **12, chemin du Couchant** (modification au projet d'implantation du bâtiment principal et du stationnement en zone de forte pente);

Projet de modification de l'apparence extérieure :

- 10. 156, chemin Maheu (bâtiment principal);
- 11. 1502, route 241 (bâtiment principal);
- 12. 8, rue Raymond-Lemieux (bâtiment principal);

CONSIDÉRANT QUE les projet numéros 2, 7 et 10 ont aussi été analysés en considération des effets du *Règlement numéro 2018-556 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2016-536* dont l'entrée en vigueur est à venir;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande, sans condition, l'acceptation des projets numéros 1, 4, 5, 9, 10, 11 et 12;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU d'accepter le projet numéro 2 avec la condition suivante, soit que : « le type de tôle utilisé pour la toiture de la résidence devra être spécifié afin de s'assurer de la qualité et de l'esthétique de ce matériel »;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU d'accepter le projet numéro 3 avec la condition suivante, soit que : « les détails architecturaux de la galerie arrière devront être soumis à l'inspecteur avant la délivrance du permis »;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU d'accepter le projet numéro 6 avec la condition suivante, soit qu' : « une fenêtre doit être ajoutée sur la façade du bâtiment accessoire donnant sur la rue »;

CONSIDÉRANT QUE le CCU reporte sa recommandation sur le projet numéro 7, le comité requérant du demandeur de fournir des documents supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le projet numéro 8 n'est pas finalisé et qu'il a été soumis que dans le seul but de faire évaluer son acceptabilité;

CONSIDÉRANT QUE le CCU ne recommande pas l'acceptabilité du projet numéro 8;

CONSIDÉRANT le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2016-536* ainsi que l'effet de son règlement d'amendement numéro 2018-556;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU d'accepter les projets numéros 1, 4, 5, 9, 10, 11 et 12 et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à la réalisation.

D'accepter également, sans condition, les projets numéros 2 et 6 et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à la réalisation.

D'accepter le projet numéro 3 avec la condition suivante, soit : « Les détails architecturaux de la galerie arrière devront être soumis à l'inspecteur avant la délivrance du permis » et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à leur réalisation.


De reporter la décision sur le projet numéro 7 à une séance ultérieure.

D'accepter de façon préliminaire le projet numéro 8, celui-ci devant être complété suivant les informations et documents demandés par le Service d'urbanisme et d'environnement.

2018-05-085

ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-559 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-532 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉE par M. le conseiller Michael Vautour,
IL EST RÉSOLU :


Que le second projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2018-559 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-532 de la Municipalité du Canton de Shefford », lequel est joint à la présente résolution, soit adopté. 

2018-05-086

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-560 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-512 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire mentionne, avant son adoption, l'objet et la portée du *Règlement numéro 2018-560 modifiant le règlement numéro 2014-512 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*.

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉE par Mme la conseillère Denise Papineau,
IL EST RÉSOLU :

D'adopter, le *Règlement n° 2018-560 modifiant le règlement numéro 2014-512 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, avec la modification suivante, soit l'ajout de la partie de phrase « Dans les zones identifiées au plan de zonage comme étant mixte, résidentielle de villégiature ainsi que la zone R-7, » au tout début de l'article 4.2.1 intitulé **Dispositions générales** et intégré par l'article 2 du *Règlement n° 2018-560 modifiant le règlement numéro 2014-512 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*. 

2018-05-087

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2018-02

Lot : 2 595 731

Propriétaire : 9280-4285 Québec inc.
Localisation : 986, chemin Denison Est
Zonage : R-7

Description du lot :

- superficie : 4 142,7 mètres carrés
- largeur : 84,67 mètres

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser l'étalage extérieur en cour avant, l'entreposage extérieur en vrac ou non ainsi que le remisage extérieur, et ce, en zone R-7.

Or, la réglementation en vigueur interdit l'entreposage extérieur en zone R-7. De même, l'étalage en cour avant y est interdit.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme :

« **Considérant que** la demande a été analysé suivant les articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le comité convient que la présente demande vise une dérogation majeure au règlement de zonage puisque le règlement ne permet pas l'entreposage, ni le remisage en zone R-7;

Considérant que le comité convient que l'intérêt public favoriserait l'amendement du règlement de zonage puisque la demande de dérogation vise l'aménagement extérieur d'un terrain en zone R-7, objet qui est soumis, en vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à une approbation référendaire;

En conséquence, le comité recommande unanimement au conseil municipal **de refuser** la présente demande de dérogation mineure et de réviser les règles d'entreposage, d'étalage et de remisage extérieur en zone R-7.»

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil :

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉE par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
IL EST RÉSOLU :

Que la demande de dérogation mineure n° 2018-02 soit refusée.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU
- SUJETS PARTICULIERS :

2018-05-088

RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2017 – DÉPÔT ET ACCEPTATION

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2017 préparé par la directrice du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau, APPUYÉ par Mme la conseillère Francine Langlois, ET RÉSOLU que la Municipalité du Canton de Shefford accepte le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2017.

2018-05-089

MANDAT À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA – APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DES AFFICHES ET DES ACCESSOIRES REQUIS – LUTTE AUX DÉPÔTS SAUVAGES

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska entend déployer sur l'ensemble de son territoire une campagne de sensibilisation pour lutter contre les dépôts sauvages;

ATTENDU que l'apposition d'affiches dissuasives aux sites problématiques est proposée;

ATTENDU que la MRC procédera à un appel d'offres commun pour l'acquisition des affiches et des accessoires requis;

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité du Canton de Shefford à acquérir de telles affiches;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert, APPUYÉ par M. conseiller Jérôme Ostiguy, ET RÉSOLU :

D'autoriser la MRC de La Haute-Yamaska à aller en appel d'offres, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford, en vue de l'acquisition de 7 (sept) panneaux pour la lutte aux dépôts sauvages ainsi que les poteaux, manchons et quincaillerie requis.

De déléguer à la MRC de La Haute-Yamaska le pouvoir d'accepter, au nom de la Municipalité du Canton de Shefford, la plus basse soumission conforme.

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

2018-05-090

ADJUDICATION – AO 2018-07 – FOURNITURE D’AFFICHEURS DE VITESSE ÉLECTRONIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a effectué un appel d’offres sur invitation auprès de deux (2) entreprises pour la fourniture d’afficheurs de vitesse électronique;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d’offres, la Municipalité a reçu les deux (2) soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Total (taxes incluses)
Signalisation Kalitec inc.	43 109,88 \$
Traffic innovation inc.	41 609,45 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l’effet d’accepter la soumission de Traffic innovation inc., lequel est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE le coût d’acquisition de ces afficheurs sera absorbé à 50% par la subvention gouvernementale accordée à la Municipalité du Canton de Shefford dans le cadre du programme d’aide financière du Fonds de la sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU :

D’adjuger le contrat pour la fourniture d’afficheurs de vitesse électronique au plus bas soumissionnaire conforme, soit Traffic innovation inc., pour un montant total de 41 609,45 \$, incluant les taxes applicables.

2018-05-091

ADJUDICATION – AO-2018-08 – ENTRETIEN D’HIVER DES CHEMINS – SECTEUR OUEST – 2018-2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a demandé des soumissions par système électronique d’appel d’offres pour l’entretien d’hiver des chemins du secteur Ouest de la Municipalité, et ce, pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

CONSIDÉRANT QU’en réponse à l’appel d’offres, une (1) seule soumission a été reçue, laquelle a été ouverte publiquement à la Mairie du Canton de Shefford le 25 avril 2018;

Considérant que les résultats de cette soumission sont les suivantes :

SOUSSIONNAIRE	PRIX (taxes en sus)			GRAND TOTAL (taxes en sus)
	1 ^{ère} année 2018-2019	2 ^e année 2019-2020	3 ^e année 2020-2021	
Bertrand Ostiguy inc.	311 237,85\$	311 237,85\$	311 237,85\$	933 713,55\$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Bertrand Ostiguy inc. a été analysée et que celle-ci est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
 APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
 ET RÉSOLU d'adjuger le contrat 2018-2021 pour l'entretien d'hiver des chemins du secteur Ouest de la Municipalité à Bertrand Ostiguy inc., soumissionnaire conforme, et ce, au montant de 933 713,55 \$, taxes en sus.

2018-05-092

ADJUDICATION – AO-2018-09 – ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS – SECTEUR EST – 2018-2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a demandé des soumissions par système électronique d'appel d'offres pour l'entretien d'hiver des chemins du secteur Est de la Municipalité, et ce, pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

CONSIDÉRANT QU'en réponse à l'appel d'offres, un (1) seule soumission a été reçue, laquelle a été ouverte publiquement à la Mairie du Canton de Shefford le 25 avril 2018;

Considérant que les résultats de cette soumission sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes en sus)			GRAND TOTAL (taxes en sus)
	1 ^{ère} année 2018-2019	2 ^e année 2019-2020	3 ^e année 2020-2021	
Déneigement et Transport Bachand inc.	219 222,50\$	225 486,00\$	231 749,50\$	676 458,00\$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Déneigement et Transport Bachand inc. a été analysée et que celle-ci est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
 APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
 ET RÉSOLU d'adjuger le contrat 2018-2021 pour l'entretien d'hiver des chemins du secteur Est de la Municipalité à Déneigement et Transport Bachand inc., soumissionnaire conforme, et ce, au montant de 676 458,00 \$, taxes en sus.

2018-05-093

ADJUDICATION – AO-2018-10 – ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS – SECTEUR CENTRE – 2018-2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a demandé des soumissions par système électronique d'appel d'offres pour l'entretien d'hiver des chemins du secteur Centre de la Municipalité, et ce, pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

CONSIDÉRANT QU'en réponse à l'appel d'offres, deux (2) soumissions ont été reçues, lesquelles ont été ouvertes publiquement à la Mairie du Canton de Shefford le 25 avril 2018;

Considérant que les résultats de ces soumissions sont les suivants :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes en sus)			GRAND TOTAL (taxes en sus)
	1 ^{ère} année 2018-2019	2 ^e année 2019-2020	3 ^e année 2020-2021	
Bertand Ostiguy inc.	261 680,20\$	261 680,20\$	261 680,20\$	785 040,60\$
Excavations G.A.L. inc.	350 531,50\$	350 531,50\$	350 531,50\$	1 209 070,79\$

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, il est recommandé d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Bertrand Ostiguy inc.;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,
ET RÉSOLU d'adjuger le contrat 2018-2021 pour l'entretien d'hiver des chemins du secteur Centre de la Municipalité au plus bas soumissionnaire conforme, soit Bertrand Ostiguy inc., au montant de 785 040,60 \$ taxes en sus.

2018-05-094

ADJUDICATION – AO-2018-11 – ENTRETIEN D'HIVER DES STATIONNEMENTS ET RUES ÉTROITES – 2018-2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a demandé des soumissions par système électronique d'appel d'offres pour l'entretien d'hiver des stationnements appartenant à la Municipalité ainsi que de rues étroites, et ce, pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

CONSIDÉRANT QU'en réponse à l'appel d'offres, quatre (4) soumissions ont été reçues, lesquelles ont été ouvertes publiquement à la Mairie du Canton de Shefford le 25 avril 2018;

Considérant que les résultats de ces soumissions sont les suivants :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes en sus)			GRAND TOTAL (taxes en sus)
	1 ^{ère} année 2018-2019	2 ^e année 2019-2020	3 ^e année 2020-2021	
Mario Russel	16 000,00\$	16 000,00\$	16 000,00\$	48 000,00\$
Marobi inc.	27 250,00\$	27 250,00\$	27 250,00\$	81 750,00\$
Excavations G.A.L. inc.	37 350,00\$	37 350,00\$	37 350,00\$	112 050,00\$
Bertrand Ostiguy inc.	37 615,00\$	37 615,00\$	37 615,00\$	112 845,00\$

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, il est recommandé d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Mario Russel;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU d'adjuger le contrat 2018-2021 pour l'entretien d'hiver des stationnements municipaux du Canton de Shefford ainsi que de certaines rues étroites situées sur le territoire de la Municipalité au plus bas soumissionnaire conforme, soit Mario Russell, au montant de 48 000 \$, taxes en sus.

ACCEPTATION DE LA LISTE DE LOCATION DE MACHINERIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix auprès de 28 (vingt-huit) entrepreneurs de la région aux fins de constituer un répertoire des fournisseurs pour la location d'équipement et de machinerie avec opérateur;

CONSIDÉRANT QUE les prix demandés l'ont été pour les machineries suivantes :

- Balai de rue;
- Bélier mécanique;
- Transport de matériel
- Chargeur sur roues;
- Fardier;
- Faucheuse, débroussailleuse, coupe murale
- Niveleuse
- Mini-pelle;
- Pelle hydraulique;
- Rétrocaveuse;
- Équipement de déneigement;rouleau compacteur vibrant;
- Camion à eau;
- Tout autre ne correspondant pas aux catégories ci-haut énumérées (ex : nacelle, élargisseur d'accotements, déchiqueteuse, transporteur sur chenilles, camion écurer, etc.)

CONSIDÉRANT QUE les offres reçues des entrepreneurs pour constituer la liste des équipements et des machineries disponibles à la location sont conformes aux exigences du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE cette liste sera utilisée par le Service des travaux publics aux fins de sélectionner les fournisseurs lorsque des travaux à effectuer nécessiteront l'utilisation d'équipement et de machinerie qui sont inscrits sur cette liste;

CONSIDÉRANT QUE les entrepreneurs ayant leur place d'affaires sur le territoire de la Municipalité du Canton de Shefford bénéficieront de l'application de la *Politique municipale relative aux achats municipaux* lors de la sélection des fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE la liste des équipements et des machineries disponibles à la location sera valide jusqu'au 30 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford accepte la liste des équipements et des machineries disponibles à la location, laquelle est valide jusqu'au 30 avril 2019 et qui sera utilisée par le Service des travaux publics afin de sélectionner les fournisseurs lorsqu'ils doivent effectuer des travaux nécessitant l'utilisation d'un équipement ou d'une machinerie inscrite sur cette liste.

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
- SUJETS PARTICULIERS :

Mme la conseillère Francine Langlois déclare un intérêt pécuniaire dans une facture qui sera présentée au prochain point à l'ordre du jour intitulé « Approbation et ratification des comptes » et se retire, en conséquence, des délibérations.

2018-05-096

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de Mme la conseillère Johanne Boisvert, APPUYÉE par M. le conseiller Jérôme Ostiguy, IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20122540 @ n° 20122648 au montant de 170 109,65 \$.

Dès la fin des délibérations du conseil sur le point intitulé « Approbation et ratification des comptes », Mme la conseillère Francine Langlois revient à la table du conseil pour poursuivre les délibérations.

2018-05-097

FIN DE PÉRIODE PROBATOIRE – PRÉVENTIONNISTE ET POMPIER

CONSIDÉRANT la résolution n° 2017-10-192 embauchant M. Daniel Lefebvre à titre de préventionniste et pompier à compter du 16 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE sa période probatoire de six (6) mois a pris fin;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du directeur du Service de protection contre les incendies à l'effet que M. Daniel Lefebvre

rencontre les attentes de l'employeur et qu'il devrait être considéré comme permanent;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU de confirmer le statut d'employé permanent de M. Daniel Lefebvre au poste de préventionniste et pompier pour la Municipalité du Canton de Shefford.

2018-05-098

EMBAUCHE – OUVRIER TEMPORAIRE SAISONNIER 2 – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU d'accepter l'embauche de Marc-André Cabana à compter du 7 mai 2018 à titre de deuxième ouvrier temporaire saisonnier (26 semaines) – Service des Travaux publics, à raison de 40 heures/semaine, salaire établi selon le contrat de travail signé entre les parties.

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRES SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Bernard Tremblay, rue de la Vallée
Sujet : Réfection et intersection du chemin Jolley

M. Guy Marleau, rue Ducharme
Sujet : Pétition Lab école
Centre multifonctionnel

M. Desrosiers, rue Fournier
Sujet : Traitement de surface double de la rue Fournier

M. Renald Guay, 25 impasse du Cerf
Sujet : Fossé sur terrain privé

M. Robert Stratford, rue Fournier
Sujet : Traitement de surface double et dénivellation de la rue Fournier

M. Pierre-Paul Foisy
Sujet : Remboursement Soccer

Mme Diane Dagenais, 19 rue France
Sujet : Usages permis

M. Sylvain Audet, rue des Cigognes
Sujet : Politique familiale
Politique sur les communications

M. Paquette
Sujet : Embâcle dans le ruisseau rue Lorraine

2018-05-099

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
IL EST RÉSOLU de lever la présente séance à 20 h 28

M. Éric Chagnon
Maire

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et secrétaire-
trésorière